



Problème au collège entre prof et élève

Par **sphen**, le **22/03/2011** à **14:11**

Bonjour,
Mon fils est en 6ème et il a des soucis avec un de ses professeurs et sa principale.
Jeudi dernier, c'était son conseil de classe et j'y assistais. Normalement, au conseil de classe les professeurs ne doivent discuter que de ce qui se passe en classe ou au sein de la classe.
On est arrivé à parler de mon fils et sa prof de français a dit qu'elle avait un souci avec lui car elle avait reçu une plainte d'une autre élève d'une autre classe pour harcèlement.
Sans demander d'explications, elle l'a accusé. Mon fils a éclaté en sanglot car ses nerfs ont lâché car ce n'est pas la première fois qu'il est accusé de fait qu'il n'a pas commis.
Je suis allée voir la maman de l'élève concerné et en fait, la fille l'a accusé car il l'a bousculé UNE fois sans le faire exprès. Sa mère lui a expliqué que ce n'était pas du harcèlement. Il faut qu'elle dénonce les élèves qui l'ennuient régulièrement depuis plusieurs mois. Elle m'a promis d'en parler à la principale du collège, mais comme mon fils est dans son colimateur, ce n'est pas gagné.
L'élève a donc rétracté son accusation auprès du professeur et elle ne l'a pas cru.
De plus, ce professeur a été dire à une autre classe que celle de mon fils, que mon fils était un enfant gâté, qu'il avait le droit de tout, et que de toute façon, elle en remettrait un autre couche. Ce n'est pas du harcèlement ça ??
D'autre part, les autres élèves qui ont été accusés ont juste présenté leurs excuses et ont promis de ne plus recommencer. Les parents n'ont pas été contactés. En fait, mon fils est le seul à avoir pris alors qu'il n'a rien fait.
Je dois rencontrer ce professeur jeudi 24/03/11 qui préfère que la principale soit présente. Dois-je être accompagné ?? Dois-je contacter l'inspection académique ??

Par **edith1034**, le **22/03/2011** à **15:19**

Bonjour,
Si vous assistez au conseil de classe vous faites partie d'une fédération de

gauche (FCPE) , de droite (PEEP) ou d'une association indépendantes de parents d'élèves apolitiques
Vous pouvez donc vous faire accompagner, il faut absolument le faire puisque vous aurez un témoin pour aller au rectorat ou devant les juridictions pour dénonciation calomnieuse en conseil de classe
pour tout savoir sur la plainte devant le procureur de la république
<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>
vous pouvez menacer pour obtenir la paix
le prof ne doit pas dénoncer en conseil de classe mais auprès du principal du collège